



PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 octobre 2020

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 78 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALTIERI Luigi, BIELER Eric, BORDIER Caroline, CARRARD Raymond, DE PERROT Léon, FREI Maurice, GRAF Edyta, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, IMMINK Cinzia, ISCHI KAPLAN Vanessa, KRASNIQI Sadik, MARQUES Manuel, PERRET Philippe-Jean, PERRIN Christian, RAMEL Ione, WEAVER Mark, WIESNER Raphaël

Absents : ALESSANDRO Giovanni, DONNET Jonas, KURATLE Philippe, PIEREN Taïna

2. Procès-verbal de la séance du 31 août 2020

Mme Valérie MAUSNER-LEGER fait remarquer qu'au point 13, deuxième paragraphe, il s'agit du programme EPIQR+ et non Epicure.

M. Sacha VUADENS signale qu'au point 31, lors de l'intervention de M. Léon DE PERROT, ce dernier a mentionné que « M. Vuadens a parlé de la question du consommer local ». Or, il s'est trompé, il s'agissait d'un postulat de M. Soldini.

Les demandes de rectifications sont acceptées à l'unanimité.

Aucune autre demande n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 6bis Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon.
- 30bis Interpellation de Mme Béatrice ENGGIST intitulée « Allons danser sous les marronniers ! »
- 30ter Interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet du Parking en Gravette.
- 30quater Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet du nombre de places de parking.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu la démission du PLR de M. David SAUGY. Mme la Présidente donne lecture de sa lettre et lui souhaite une bonne continuation de législature en tant que conseiller communal hors parti, tout en sachant qu'il ne pourra plus participer à des commissions permanentes ou ad hoc.
- Mme la Présidente donne également lecture de la démission de la COGES de Mme Valérie MAUSNER-LEGER. Elle lui adresse beaucoup de satisfaction dans ses autres activités politiques.
- Le Bureau a reçu l'information de changements de chefs de groupe au sein de deux partis : Mme Chloé BESSE est désormais cheffe de groupe au sein du PS et M. Maurice FREI au sein du groupe PLR. Mme la Présidente félicite les chefs de groupe sortants pour le travail accompli et souhaite plein succès aux nouveaux élus.

- Il n'y a pas de demande de prolongation de délai de réponse de la part de la Municipalité, ce dont elle se réjouit, et le Bureau tient à féliciter les Conseillères et Conseillers pour le bon travail des commissions et transmet les remerciements de M. le Syndic et de la Municipalité. Il ne faut pas lâcher l'effort et la Municipalité prépare d'autres préavis.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet de l'abattage d'arbres durant la période de nidification. Elle lui signale que deux érables planes secs ont dû être abattus cette année aux abords de la Salle communale de la Place Perdtemps. Leur abattage avait été programmé hors période de nidification. Ces abattages ont dû être reportés en raison des conditions météorologiques (chaleurs et démarrage de la végétation précoce) provoquant une charge de travail pour le service et les entreprises paysagères en début d'année. Le service, compte tenu de la situation (la statique des troncs et des ramures dégarnies présentant un risque modéré à la prise au vent et à la pluie ...), a réalisé dès que possible les coupes, mais plus tard dans le printemps, en constatant qu'aucune nidification n'avait commencé dans leur houppier. Ils comprennent l'incompréhension que cela peut occasionner envers la population et la remercient de leur en avoir fait part. Pour complément d'information : les arbres dont il a été détecté des risques imminents de rupture sont abattus d'urgence sans "préavis préalable", quelle que soit la période, afin de sécuriser l'espace public.

Mme la Municipale répond également à M. Christian UDASSE qui demandait si l'on ne pouvait pas sauver des arbres remarquables à la Suettaz. Elle rappelle que les arbres dits « remarquables » répondent à des critères spécifiques et sont identifiés sur le domaine public ou le domaine communal de la ville de Nyon. Lors d'un projet de construction, dont le propriétaire est autre que la Ville de Nyon, ces arbres sont identifiés et font l'objet de négociations dans la marge de manœuvre que les règlements et les lois en vigueur leur permettent. Dans le cadre de la Suettaz, un arbre pourrait être considéré comme « remarquable » (un Sequoiadendron giganteum), il fait l'objet (tout comme les autres arbres) d'une valeur compensatoire considérant ces caractéristiques, qui devra être honorée sous la forme de plantations, ou tout ou partie, par un montant à verser égalant sa valeur compensatoire. Les emprises des travaux des constructions ne permettent malheureusement pas de conserver les arbres des parcelles concernées. La proposition de plantation compensatoire de la part de l'architecte paysagiste mandaté par les propriétaires est en cours d'élaboration. La proposition vise à soumettre à la Ville de Nyon des arbres mieux adaptés au contexte et aux changements climatiques.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Claude FARINE concernant la question de réduction des émissions de CO2 qui fait partie intégrante de l'étude CUTE 2020. Par ailleurs, la refonte du CMU prévue en 2021-2022 prévoit de mener une étude détaillée sur le stationnement. La stratégie pour les mobilités actives sera également mise à jour. Il rappelle que la Municipalité est pro-active dans ce domaine, au regard de l'ensemble des mesures d'agglomération à mettre en œuvre ces prochaines années. D'autre part, concernant la piétonnisation du centre-ville, il signale que, suite à la recrudescence de l'utilisation de la voiture individuelle (COVID19), le Canton a publié un communiqué de presse le 2 juin 2020, invitant les communes à réaliser des aménagements cyclables dont la procédure de mise en œuvre est simplifiée pour l'occasion. Ils ont pris contact avec le voyer qui a confirmé l'absence de simplification des procédures pour la mise en œuvre de zones de rencontres. Dans ce cadre, la ville a pris la voie légale. Ainsi, la période test de la piétonnisation du centre-ville pourra débuter le 2 novembre.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet des mauvaises odeurs du Boiron. TEM n'a pris connaissance de ce phénomène que lors de cette question, car aucune réclamation n'a été enregistrée pendant l'été à ce sujet. Ils ont immédiatement mobilisé le technicien pour qu'il procède à une inspection in situ. Le Boiron a été parcouru sur toute sa longueur les 3 et 4 septembre et ce contrôle n'a rien révélé de suspect. Le site où le collecteur de concentration des eaux usées traverse le Boiron (proche à la Route du Boiron) a été inspecté de manière accrue et aucun problème n'a été relevé. Si de tels cas se reproduisent, elle précise qu'il ne faut pas hésiter à les signaler immédiatement à TEM ce qui leur permettra d'intervenir sur un éventuel dysfonctionnement du réseau ou pollution.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Claude FARINE au sujet du début des travaux du chemin du Cossy. Elle l'informe que les travaux d'élargissement du sentier du Cossy devraient débuter à la mi-octobre pour se terminer au printemps suivant. Le délai entre le vote du crédit et le début des travaux s'explique facilement. D'une part, au moment du vote du crédit, il restait à obtenir plusieurs droits de passages. En fonction du nombre de propriétaires concernés (PPE), ces démarches peuvent être longues et fastidieuses. D'autre part, la procédure d'approbation cantonale débute seulement une fois le projet approuvé par le Conseil communal. Pour ce projet, au bénéfice d'un co-financement de la Confédération, il faut ajouter un délai de 6 mois environ entre la demande de co-financement et la signature de la convention associée. La demande ne peut être déposée qu'une fois le projet approuvé par le canton et les travaux ne peuvent pas débuter avant la signature de la convention. La convention signée a été reçue le 31 août 2020 de la part de la Confédération.

Elle répond encore à M. Christian UDASSE au sujet de la sécurité de la mobilité. Elle rappelle que la PNR est déjà très active dans le domaine de la prévention routière en lien avec l'usage des trottinettes. Ils travaillent essentiellement sur les axes suivants :

- Des cours, ciblés spécifiquement sur l'usage de la trottinette, sont dispensés à l'ensemble des élèves de 6ème année Harmos de la ville de Nyon. Notre Corps de police s'est investi dans la mise sur pied de ce cours, dont la forme est exclusive à la PNR. Ce faisant, la PNR va au-delà des exigences cantonales en matière de prévention routière en milieu scolaire, qui ne prévoient pas de telles formations.
- Le gymkhana pour trottinettes, encadré par des policiers rappelant les dispositions légales et les règles de prudence liées à l'usage de ce moyen de transport, est également ponctuellement mis à disposition de l'ensemble de la population lors de manifestations publiques.
- La PNR entreprend régulièrement des actions ciblées sur la circulation des véhicules deux roues, incluant les trottinettes de tous types. En 2020, cinq actions spécifiquement ciblées ont été réalisées en ville de Nyon.
- L'entier du personnel de la PNR se tient à disposition de tout citoyen souhaitant obtenir conseils et informations relatifs au comportement et aux règles de sécurité à adopter au guidon d'un tel engin.
- Une campagne ciblée sur les vélos électriques en libre-service et les trottinettes électriques est actuellement en cours d'élaboration par la PNR.

Enfin, Mme la Municipale répond à M. Victor ALLAMAND concernant les horaires de travail du garde-port. Elle l'informe qu'il est affecté au port selon un horaire défini, affiché au bureau du port et indiqué sur le site de la ville. Cela correspond environ à un 0.65 équivalent temps plein (ETP) durant la pleine saison. Ce taux correspond aux heures de présence mentionnées par M. Allamand. Pour le solde, il est atteignable 7 jours sur 7 sur simple appel téléphonique. Actuellement, compte tenu de l'effectif de la voirie et des missions à assurer, il n'est pas envisageable d'augmenter le temps de présence au port. De plus, en période estivale, les ressources humaines sont diminuées en raison des vacances des collaborateurs. Par ailleurs, le garde-port est également affecté à d'autres tâches qui sont, par exemple, des travaux de serrurerie, de mécanique ou encore la conduite des camions poids-lourd. Concernant la gestion des ports situés à proximité de Nyon, leurs ressources en termes d'ETP sont largement plus importantes ce qui leur permet d'assurer, bien évidemment, de meilleures conditions d'accueil.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ revient sur la demande de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER qui souhaitait avoir une vue d'ensemble sur les encaissements des loyers durant le semi-confinement. Elle précise que les associations et clubs sportifs ont des conditions de location des locaux très différentes les unes des autres. La Municipalité se propose de répondre dans le rapport de gestion par un chapitre qui concernera toutes les mesures prises pendant le semi-confinement pour les différents acteurs de la ville de Nyon.

6. Elections dans diverses commissions permanentes

Suite aux démissions au mois de juin de Mmes Véronique BÜRKI et Caroline BORDIER, ainsi que de M. Yves GAUTHIER-JAQUES, le PLR a trois postes à repourvoir. Mme Véronique

BÜRKI propose les candidatures de Mme Véronique OLSEN et de M. Vincent BUCCINO. Ils sont élus à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Valérie MAUSNER-LEGER, le parti des VERTS a un poste à repourvoir. M. Pierre WAHLEN signale qu'il n'a pas encore une personne à présenter. Concernant la place vacante à la CAU, il présente la candidature de M. Alexandre KASPAR. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

6bis. Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon

M. Pierre WAHLEN revient sur le Conseil intercommunal de Région de Nyon qui s'est tenu le 24 septembre 2020 à St-Cergue. Le préavis DISREN a été voté, texte modifié par rapport à celui voté à Nyon. La modification concerne la possibilité pour le CODIR de présenter un projet comme éligible au projet DISREN. Il semblerait qu'il soit nécessaire de revoter la modification, la situation est un peu confuse.

Les comptes de la Région bouclent avec un déficit de CHF 323'000.-, ce qui laisse mal augurer de l'avenir des finances du Conseil de la Région de Nyon, entre autres avec le départ de certaines communes, ce qui signifie une perte de cotisations. La cotisation actuelle est de CHF 20.- par habitant, montant qui devra vraisemblablement être réévalué ces prochaines années.

Un crédit de CHF 80'000.- a été voté pour financer une étude de planification régionale des P+R, ce qui peut intéresser Nyon. L'objectif est de capter les automobilistes à proximité des gares du Nyon-St-Cergue, pour diminuer le transport individuel motorisé. Cette étude sera financée pour moitié par le canton et moitié par la région.

Enfin, le prêt à la SOFREN a été voté pour l'acquisition de l'immeuble à la Grand-Rue. Il s'agit de CHF 850'000.- prêtés comme avance sur loyer par la Région pour acheter ce bâtiment. Ce montant a été prélevé sur le compte du FRET (Financement Régional d'Équipement Touristique). Il s'agit d'un montage un peu hasardeux qui a finalement été avalisé par le Conseil intercommunal.

Il y a également eu une intervention de M. Claude FARINE qui s'inquiète de savoir ce qu'est devenu le projet régional de patinoire qui paraît devenir un projet de la ville de Gland, financé par un partenariat public-privé. Ils attendent la réponse au prochain Conseil intercommunal.

Mme la Présidente précise, au sujet du DISREN, que la commission avait reçu la modification. Le vote du Conseil est donc valide.

La discussion est ouverte pour des questions.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

7. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 167/2019 Adoption du plan d'affectation « Champ-Colin – zone d'activités ».

Rapporteurs : Mme Edyta GRAF pour le rapport de minorité
Mme Florence DARBRE GUBBINS pour le rapport de majorité

Mme la Présidente fait un bref rappel de l'historique. Lors de la séance du Conseil communal du 31 août, la Municipalité avait demandé le renvoi de la votation selon l'article 82 du Règlement du Conseil. Le 23 septembre, la Municipalité a envoyé à la Présidente de la commission et à la Présidente du Conseil, un message demandant qu'il soit transmis à tout le Conseil, ce qui a été fait le 30 septembre. On attendait une réponse de la commission qui n'est pas arrivée avant

cette date, date limite avant les séances de groupes. Par la suite, la position de la majorité de la commission a été reçue, transmise également.

La parole est donnée aux rapportrices.

Pour Mme Edyta GRAF, M. Sacha SOLDINI signale que sa position ne change pas et qu'elle n'a pas d'éléments nouveaux à apporter concernant son rapport de minorité.

Mme Florence DARBRE GUBBINS, suite à l'interruption du vote demandé par la Municipalité pour demander un avis de droit au sujet de la faisabilité de l'amendement de la commission, pense qu'il est désormais possible de faire le débat, même si celui-ci a déjà été engagé la semaine dernière par l'envoi de la réponse de la Municipalité. Pour revenir à l'amendement, la majorité de la commission accepte de modifier son texte et de le remplacer par celui proposé par la Municipalité. Il a donc la teneur suivante :

Article 4 : Affectation

[...]

- 7 Les lieux de restauration (cafés, restaurants) sont autorisés s'ils sont en relation avec les activités du secteur de Champ-Colin.
- 8 Les lieux d'accueil pour les enfants sont autorisés dans la mesure où ils répondent au besoin des employés des entreprises présentes dans le secteur de Champ-Colin.

L'avis de droit demandé par la Municipalité précise que l'amendement est valable, car il reste dans le cadre de ce qui a été prévu, en donnant la possibilité de créer un peu d'animation, sans sortir du projet soumis à l'enquête et approuvé par l'autorité cantonale. La commission rappelle que, si l'amendement est accepté, les alinéas 7 et 8 rendront possible l'installation de lieux de restauration ainsi que des lieux d'accueil pour enfants, sans entraver les activités artisanales et industrielles.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Sacha SOLDINI demande des précisions sur cet amendement. Il souhaite avoir des précisions sur les termes « en relation avec les activités... ». Il se demande s'il s'agit de lieux de restaurations publics ou directement liés aux entreprises sur place.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'ils ont compris le sens et l'intérêt de l'amendement, ainsi que la volonté de la commission. Ils n'y sont pas favorables, même si cela part d'un très bon sentiment. Il pense que dans ce cas, le mieux est l'ennemi du bien. En l'occurrence, M. Soldini pose les bonnes questions. Ils ont essayé de trouver une formule juridique qui ne pose pas trop de problème si l'amendement est accepté par le Conseil, avec un certain nombre de conséquences. Ils souhaitent des lieux de restauration en lien avec la zone, pour éviter que des restaurants aillent s'installer dans cette zone uniquement parce que le terrain est beaucoup moins cher qu'ailleurs. L'objectif prioritaire de cette démarche est de sauvegarder le développement possible de nos artisans et industries. Or, dès qu'on accepte d'autres types d'activités, il se trouve que des activités tertiaires seront ravies d'aller dans un endroit où la valeur du terrain est nettement inférieure à tout autre endroit. Dans le cas précis, un restaurant pourra s'installer dans cette zone avec un prix du loyer qui sera nettement inférieur à tous les autres endroits de la ville. Ils ont posé la question au canton pour savoir comment ils l'interprétaient. Cette formulation permet à la Municipalité une certaine marge de manœuvre en limitant les possibilités de droit de recours en tous genres. Cela pose toutefois quelques questions. Le représentant du canton, dans sa réponse reçue ce jour, se demande s'il s'agit d'autoriser des restaurants, cafétérias d'entreprises ou plutôt des restaurants, en nombre limité, dans un endroit donné et ouverts aux personnes venues de l'extérieur. Il s'interroge s'il s'agit d'activités subsidiaires dans la zone industrielle ou de mixités des affectations. Pour la Municipalité, il n'est pas question d'une mixité des affectations. L'esprit est qu'il puisse y avoir un restaurant de type restaurant d'entreprise ouvert à d'autres entreprises. Ou un restaurant qui correspond bien au public de cette zone. Ils ne souhaitent pas que cela devienne une zone de restaurants qui serait au détriment d'une zone d'activités. En deux mots, s'il s'agit d'un restaurant pour sustenter les travailleurs de ce quartier, c'est correct, si le but est de profiter de loyers bas pour créer des restaurants, cela ne serait pas considéré comme correct.

M. Sacha SOLDINI, s'il a bien compris la majorité de la commission, par cet amendement, souhaitait diversifier cette zone industrielle, la rendre attrayante pour les habitants de la ville. On se rend compte à la lecture de l'amendement proposé par la Municipalité que ce ne sera plus possible. Ce sera uniquement pour les travailleuses et travailleurs de la zone industrielle. Dans ce cas, le groupe UDC recommande de refuser l'amendement car il n'apportera aucune plus-value à la zone industrielle.

M. Jacques HANHART entend bien le discours des uns et des autres. Il souhaite parler d'une zone industrielle nyonnaise, la Vuarpillière, où il y a un restaurant depuis 1987. D'autres restaurants ne se sont pas pour autant installés dans le quartier et cela fonctionne très bien. Il est vrai que dans la zone industrielle de Champ-Colin, il n'y a rien. Il trouverait intéressant qu'un restaurant s'installe dans ce quartier. Il ne croit pas que beaucoup d'autres s'installeront, l'endroit n'est pas très magnifique et sympathique au point de s'y rendre le week-end quand toutes les usines sont fermées. Ce genre de restaurant fonctionne bien la semaine, pour preuve, certaines zones industrielles à Genève, où les restaurants sont fermés le week-end et fonctionnent très bien la semaine.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT explique la position de la Municipalité par rapport à l'amendement. Il répète qu'ils comprennent le souhait de faire en sorte qu'il y ait la possibilité d'avoir des restaurants et des lieux d'accueil pour des crèches. Ce que l'on peut voir sur la carte et, contrairement à la Vuarpillière où ne se trouve que l'Orange Mécanique, tout autour de Champ-Colin il y a déjà des restaurants. Un d'entre eux, l'Attique, aura un droit acquis, mais a quand même quelques difficultés financières, même bien situé. C'est au Conseil de décider ce soir, mais si l'amendement est accepté, cela va prendre jusqu'à deux ans de procédures car ils devront refaire une mise à l'enquête, ce qui ouvre le droit à des oppositions. Ensuite, en cas d'opposition, il s'agira de revenir devant le Conseil pour les lever. Puis, il faudra faire un examen préalable. Cela retarde tout de deux ans, ce qui signifie qu'ils ne délivreront toujours pas de nouveaux droits à des entrepreneurs, artisans ou industriels. Pour la fine bouche, il donne lecture de la réponse du canton après leur demande de savoir s'il fallait faire un examen par la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement). Il cite que « oui un nouvel examen préalable paraît nécessaire, car cela est un changement important du projet qui touche au droit des tiers. Il faudrait consulter OAJE (accueil des jeunes) et certainement la DGTL SPS + SPEI (économie) puisqu'il s'agit d'une zone d'activités, et éventuellement la DGMR (mobilité). Par ailleurs, bien qu'on soit en DS3, il serait souhaitable de consulter la DGE-ARC pour vérifier si des mesures doivent être prises en matière de protection contre le bruit (conflits potentiels) dans des activités et l'accueil pour les enfants. La modification du PA doit être soumise à l'enquête publique parce que la destination de la zone est élargie. Ceci aura un effet sur le droit des tiers. Il pourrait y avoir d'autres demandes spécifiques de la part du canton. Seul l'examen préalable pourra préciser les éléments nécessaires. » Le texte est certes technocrate, mais, notamment en termes de mobilité, le canton pourrait exiger une nouvelle étude et un nouveau concept, car si des restaurants s'implantent, cela va générer du trafic. Il concède que le PA n'est pas parfait. Des choses pourraient peut-être être faites aujourd'hui autrement. Le coup est parti en 2014. La zone était réservée pour cinq ans, le but premier était de garantir des conditions cadres pour permettre le maintien des activités industrielles et artisanales, pour favoriser l'ancrage des entreprises dans cette zone. Maintenant, ils peuvent accepter cet amendement, ils accepteront la décision avec beaucoup de fair-play, mais il répète que cela retarde tout de deux ans et on ouvre la machine technocratique. Cela signifie que l'on ouvre les mises à l'enquête, les oppositions possibles et toute une nouvelle procédure administrative. La Municipalité recommande de refuser cet amendement, parce que, même s'il n'est pas parfait, au moins, cela permettra de terminer le chapitre, ce qui n'empêchera pas à un autre moment de faire quelque chose. Le quartier de Champ-Colin n'est pas si immense que cela et la distance à pied est très proche d'autres restaurants dans le quartier.

M. Patrick BUCHS désire remettre le contexte. Champ-Colin, ce sont 250'000 m², ce ne sont pas quelques centaines de m² qui auront un impact sur les différents loyers. Comme a très bien dit M. Hanhart, on a déjà une zone industrielle dans laquelle il y a un restaurant et cela ne pose pas de problème. M. le Syndic vient de le dire, il y a également un restaurant à Articom, qui a des difficultés, ce qui signifie bien qu'être restaurateur en zone industrielle n'est pas forcément la panacée. Le but de la commission est de pouvoir avoir des infrastructures. Il rappelle que la Municipalité a toujours dit que l'idée est de maximiser le nombre d'emplois par m². Dès lors, 250'000 m² pourront potentiellement accueillir des centaines, voire milliers, d'emplois dans les

20 à 30 prochaines années qui devront manger à midi. Cela leur semblait dès lors plus que pertinent d'avoir la possibilité de mettre un ou des restaurants. Cet amendement ne sort pas de n'importe où, mais des zones industrielles de Genève, qui n'a pas de gros problèmes de restauration à l'intérieur de ces zones. A Terre-Bonne, il y a également des restaurants, cela se fait de plus en plus. Enfin, concernant le retard de deux ans, il est vrai qu'en votant l'amendement, on ouvre le droit de recours avec un certain nombre d'opposants qui pourront faire recours. Par contre, il s'agira d'une enquête complémentaire uniquement sur l'amendement, tout n'est pas remis en question. Par rapport à tout ceci, il ne peut qu'inviter les Conseillers à voter l'amendement. Ce n'est pas ouvrir la boîte de Pandore. Il rappelle encore que le plan de quartier permet d'ouvrir des discothèques. Il ne voit pas pourquoi on pourrait faire des bars et pas des restaurants pour les gens qui travaillent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que des restaurants d'entreprises sont possibles. Par rapport à la surface, ils n'ont pas peur d'un impact sur les loyers. Ce qui est le plus dommageable est de rouvrir les procédures de mises à l'enquête avec des nouveaux droits d'oppositions. Si le plan d'affectation est accepté par le Conseil, il y a un délai de voies de recours à la CDAP. Autrement, on rouvre le plan et à ce moment, il faut refaire une nouvelle mise à l'enquête alors qu'elle a déjà eu lieu. Il essaie de bien faire comprendre les enjeux. D'un côté, il y a une volonté qu'il comprend, de l'autre il y a un PA, peut-être pas parfait, mais qui est là. Dans le premier cas, on reporte tout de deux ans et on prend un certain nombre de risques. Dans l'autre, même si ce n'est pas parfait, c'est voté de suite et dans très peu de temps, ils pourront délivrer des nouveaux permis de construire pour des artisans ou entreprises. Ce sont là les enjeux. La Municipalité, en ayant regardé les aspects juridiques et en ayant posé les questions aux technocrates de Lausanne, pense que cet amendement est une fausse bonne idée. S'il est voté, ils s'accommoderont de cette décision.

M. Sacha SOLDINI revient sur l'amendement. Tel que formulé, en relation avec les activités de Champ-Colin, même s'il est accepté ce soir, il sera impossible d'ouvrir une pizzeria au milieu. Deuxième précision, le restaurant d'Articom, n'est pas dans la zone de Champ-Colin.

Mme Florence DARBRE GUBBINS pense qu'effectivement leur pensée concernait les gens qui vont travailler, qui seront de plus en plus nombreux. L'autre alinéa qui concerne les lieux d'accueil pour les enfants, elle pense qu'il est très important. On le voit, d'autres entreprises, à la Vuarpillière ont un lieu d'accueil qui fonctionne très bien. Ce point est également très important, car on se plaint partout du manque de lieux d'accueil ce qui est dommageable. La surface est effectivement là, puisque cela représente environ 22.5 terrains de foot. Elle ne peut qu'encourager les Conseillers à voter cet amendement, qui n'est peut-être pas pour aujourd'hui, mais pour demain.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement tel proposé par la Municipalité par 32 oui, 24 non et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS, au nom de la commission, propose un autre amendement :

Article 17 : Aménagements extérieurs

- 1 Les aménagements extérieurs feront l'objet d'un plan d'ensemble qui fixe les principes d'arborisation et de végétalisation de l'ensemble du secteur et en particulier des dessertes internes et périphériques. Ils feront également l'objet d'un plan spécifique complémentaire à la demande de permis de construire. Ce plan devra se conformer au plan d'ensemble.

Il remplace celui proposé dans le plan qui disait que « les aménagements extérieurs feront l'objet d'un plan spécifique complémentaire à la demande de permis de construire ».

La discussion sur le deuxième amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 43 oui, 16 non et 20 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Sacha SOLDINI a une question d'interprétation concernant les articles 3 et 4, au niveau des affectations. Selon lui, dans le futur, il ne sera possible plus d'ouvrir un garage automobile dans la zone de Champ-Colin avec un secteur ventes comme il en existe déjà. Il a eu l'occasion de discuter avec quelques personnes, cela semble confus et il souhaite une réponse claire de la part de la Municipalité par rapport à cet exemple d'affectation pour le futur.

M. le Municipal Maurice GAY demande des précisions.

M. Sacha SOLDINI précise que, concernant les affectations futures, d'après l'interprétation qu'il fait, la partie commerciale doit être en lien avec la zone production. Si on fabrique des chaussures, on peut avoir un magasin de chaussures, mais si on répare des voitures, il s'interroge si l'on pourra toujours en vendre.

M. le Municipal Maurice GAY précise qu'il doit y avoir une activité de transformation. Dans le cadre d'un garage, toute la partie d'entretien et réparation est conforme à la zone. Il ne faut pas que ce soit uniquement de la vente. Une personne qui ne ferait que de la vente de voitures d'occasion, ne serait pas conforme, mais s'il y a un travail d'entretien, c'est possible. Il y a toujours la relation entre le commerce et l'artisan et la production. Il doit y avoir une valeur ajoutée au niveau du personnel sur la zone.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 7 non et 9 abstentions :

1. d'adopter le plan d'affectation « Champ-Colin – zone d'activités, tel qu'amendé ;
2. de lever l'opposition de M. et Mme Jean et Denise Froidevaux Montag, copropriétaires de la parcelle No 948 ;
3. de lever l'opposition de M. et Mme Marcel et Béatrice Lanz, copropriétaires de la parcelle No 1692 ;
4. de lever l'opposition du garage Berger Champ Colin SA, propriétaire de la parcelle No 1089 ;
5. de lever l'opposition d'ICECORP SA, propriétaire de la parcelle No 1090 ;
6. de lever l'opposition de Berlie & Mottier SA, propriétaire de la parcelle No 1086 ;
7. d'envoyer le présent plan d'affectation au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour approbation préalable.

8. *Rapport de commission rapport-préavis N° 183/2019*
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La commission recommandant de ne prendre que « partiellement » acte du rapport-préavis, Mme Chloé BESSE dépose un amendement dans ce sens, en ajoutant le mot « partiellement » aux conclusions.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB est toujours dubitatif lorsque l'on accepte partiellement un rapport. Il faudrait au minimum dire ce que l'on accepte et ce que l'on refuse. Dire que l'on accepte que partiellement n'est pas clair. Il veut bien le faire, mais cela n'apporte pas grand-chose au débat et à la clarté du débat.

Mme Chloé BESSE trouve que tout le dernier paragraphe des conclusions l'explique assez bien. La commission n'a pas retrouvé tout à fait les propos et l'enthousiasme eus lors de la commission, dans le préavis municipal. En effet, ils ont eu beaucoup d'éléments durant la séance qui n'étaient pas dans le rapport municipal. C'était à titre d'impulsion et d'envie d'aller de l'avant pour ce projet émis dans le postulat. C'était un signe pour demander d'aller plus loin.

M. Jacky COLOMB demande pourquoi ne pas avoir formulé l'amendement avec le dernier paragraphe. Quand on fait un amendement, on demande de diminuer un crédit ou supprimer telle ou telle chose. Une fois archivé, on n'a pas de trace de ce qu'on a voulu ou pas voulu.

Mme la Présidente précise qu'elle a insisté pour avoir cet amendement car il y a une modification des conclusions de la Municipalité.

Mme Doris ULDRY ne trouve pas cela très clair non plus.

Mme la Présidente propose de clarifier la procédure ultérieurement avec les chefs de groupes et propose d'aller de l'avant et faire court en votant directement les conclusions avec l'ajout du mot « partiellement ».

M. Christian UDASSE pense qu'il faudrait reporter le vote à la prochaine séance. Soit on fait un amendement, soit on n'en fait pas, mais pas de cette façon. Il n'est pas d'accord de procéder de cette façon. Il souhaite que la commission se réunisse à nouveau et qu'elle propose quelque chose de correct.

M. Sacha VUADENS pense qu'il ne faut pas être trop procédurier. Il y a eu un préavis et le rapport a juste ajouté un mot. Par formalisation, Mme la Présidente a demandé que cela soit sous forme d'amendement. Cela ne change pas les documents reçus. Il propose de faire selon la procédure proposée par Mme la Présidente afin de pouvoir avancer.

M. Jacky COLOMB ne veut pas remettre en cause la procédure, mais c'est une très mauvaise habitude prise par le Conseil, car ce n'est pas la première fois que cela est fait. On accepte partiellement sans préciser la partie qui n'est pas acceptée. Il estime qu'il faudrait cesser avec cette manière de faire et de l'exprimer plus clairement. Ce n'est pas le rôle du Conseil de faire des demi-votes.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente propose de voter avec le mot « partiellement » ajouté aux conclusions. M. Jacques HANHART lui rappelle que M. Udasse a demandé le report du vote, il faut donc d'abord voter cette proposition.

Le tiers des membres est nécessaire pour accepter, soit 34 personnes. Seules 16 personnes souhaitent reporter le vote.

Au final, l'amendement est accepté par 47 oui, 19 non et 9 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 4 non et 10 abstentions :

- de prendre partiellement acte du rapport-préavis N° 183/2019 valant réponse au postulat du 6 mai 2018 de M. le Conseiller communal Patrick Buchs et de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins intitulé « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».

9. Rapport de commission – Rapport-préavis 190/2020
Réponse à la motion de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et consorts intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue ».

Rapporteur : M. Sacha VUADENS

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS a cru comprendre plus tôt qu'un chantier allait commencer le 2 novembre et il demande à M. le Municipal s'il s'agissait de ceci.

M. le Municipal Maurice GAY précise que, suite à la promesse faite au Conseil de démarrer le changement le plus rapidement possible, ils ne pouvaient pas le faire dans le cadre des mesures Covid qui sont uniquement pour les pistes cyclables, que ce soit des changements de régime des modifications de cet ordre. Le voyer de l'Etat a précisé qu'il fallait passer par une enquête normale, ce qui a été fait. Elle a démarré au début du mois et dure jusqu'au 30 octobre. S'il n'y a pas de recours, les travaux pourraient être engagés dès le 2 novembre.

M. Christian UDASSE est dubitatif. Il a fait partie de cette commission et était très favorable au début. A la fin, il s'est aperçu que partout, par petits morceaux, on enlève des places de parc. Il a la chance d'être président d'une commission où l'on va enlever toutes les places de parking. Il voudrait savoir combien de places de parking ont été éliminées. Dans un autre sens, on demande des voitures électriques, mais il se demande où l'on va les mettre s'il n'y a pas de places. Il a signé du bout des lèvres le postulat. Il souhaiterait des places, par exemple, devant la pharmacie. Il demande à la Municipalité d'être très prudente car la population en aura assez. Il entend déjà des reproches.

M. Sacha VUADENS est surpris de la réponse de M. le Municipal Maurice GAY sur les modifications de l'espace public et que ce soit présenté comme excuse d'avoir attendu tout ce temps pour la mise à l'enquête. Il souhaiterait recevoir l'avis du canton, car il est très surpris. Toutefois, il se réjouit que cela soit bientôt mis en place.

M. le Municipal Maurice GAY demande de voter ce préavis et prendra contact avec M. Vuadens ultérieurement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 4 non :

1. de prendre acte des mesures de piétonnisation du centre-ville qui seront mises en œuvre par la Municipalité dans les meilleurs délais ;
2. que le présent rapport-préavis vaut réponse à la motion du 4 mars 2019 déposée par Mesdames les Conseillères communales Hegetschweiler et Vuagniaux, ainsi que par Messieurs les Conseillers communaux Kuratle, Wahlen et Vuadens, et intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue ».

10. Rapport de commission - Préavis N° 197/2020
Château de Nyon – Demande d'un crédit de CHF 520'000.- TTC pour le réaménagement de l'entrée du Château et du Grand Caveau ainsi que le remplacement des éclairages.

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 520'000.- TTC pour le réaménagement de l'entrée du Château et du Grand Caveau ainsi que le remplacement des éclairages ;
2. de porter le montant de CHF 520'000.- TTC pour le réaménagement de l'entrée du Château et du Grand Caveau ainsi que le remplacement des éclairages en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 199/2020
Rapport intermédiaire des années 2018 et 2019 - Etat d'avancement du préavis
N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».**

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accepter le préavis N° 199/2020 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux » pour les années 2018 et 2019.

**12. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 201/2020
Urgence climatique – Nyon s'engage - Feuille de route climatique de la Commune de
Nyon - Demande de crédits d'investissement de CHF 125'000.- HT, entièrement prélevés
sur un fonds de réserve.**

Rapporteur : Mme Elise BUCKLE

Avant de commencer la lecture des conclusions, Mme Elise BUCKLE souhaite rappeler le contexte. Elle remercie chaleureusement les membres de la commission et la Municipalité pour les échanges qui font preuve de l'importance de ce dossier aux yeux de tous. Le Conseil a voté à la quasi-unanimité la résolution pour l'urgence climatique. Depuis ce vote, la situation ne s'est pas véritablement améliorée si l'on observe ce qui se passe sur la planète. Tous les signaux sont au rouge, que ce soit les feux en Californie, en Amazonie ou en Sibérie. Notre maison brûle littéralement. Malgré ce constat scientifique pessimiste, elle reste résolument optimiste. Des solutions existent et elles sont nombreuses, que ce soit l'énergie solaire, l'isolation des bâtiments, la nature en ville ou la mobilité douce. Elles permettent des scénarios gagnant-gagnant-gagnant, pour le climat, la biodiversité et l'économie, la relance et créations d'emplois locaux. C'est ce qu'ils ont essayé de souligner dans ce rapport. Beaucoup de questions ont également été soulevées. Premièrement la méthode utilisée, le recours à un mandataire externe, deuxièmement le financement et troisièmement les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le recours à un mandataire externe leur paraît justifié dans cette phase de test, puisqu'il s'agit d'une phase de lancement. L'objectif à long terme reste de renforcer la capacité des services à l'interne, mais pour le démarrage cela paraît incontournable. Concernant les financements, elle souhaite rappeler que CHF 125'000.- est très modeste comparé aux autres dossiers, mais aussi comparé au fonds sur lequel cela sera prélevé et qui est doté de CHF 2.5 millions sachant qu'il y a également CHF 500'000.- dans le fonds du Développement durable qui pourra être mobilisé à l'avenir. Sur les objectifs chiffrés de réduction des émissions des gaz à effet de serre, c'est clairement un élément manquant, raison pour laquelle, ils les ont mis dans les vœux et également dans l'amendement. Pour eux, la prochaine version du plan climat, qu'ils espèrent 2.0 à l'horizon 2021 pour la prochaine législature, la ville devra faire un bilan carbone détaillé et s'armer des outils pour faire du monitoring sur les réductions chiffrées des émissions de gaz à effet de serre. Pour conclure, elle demande d'accepter les deux amendements proposés.

La discussion sur le premier amendement, soit la suppression du point 2 des conclusions du préavis est ouverte.

M. Victor ALLAMAND, avant de voter ces amendements, souhaite faire part de sa position. Il était membre de la commission et, vu la complexité et les difficultés à trouver un consensus entre chacun, entre les vœux et les amendements, il propose une alternative, soit de voter le préavis municipal tel quel.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie M. Allamand, et précise que la Municipalité se rallie aux amendements qui ne changent pas l'essentiel du préavis et du rapport de la commission qu'il remercie pour son excellent travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur le premier amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité, 6 non et 6 abstentions.

La discussion sur le deuxième amendement, soit l'ajout du point 3 des conclusions est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à un large majorité, 5 non et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Alexandre FEDERAU aimerait saluer le travail de la commission et de la Municipalité. Il revient sur le troisième point évoqué, soit l'absence d'objectifs chiffrés. En ratifiant l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire de 50% ses émissions d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le parlement suisse, en votant la loi sur le CO2 a confirmé ces objectifs. Ce sont encore les mêmes objectifs que vise le plan climat vaudois qui date de juin 2020. Il s'étonne, quand il lit le rapport actuel, de voir ces questions d'objectifs chiffrés complètement éludées. Il ne trouve que des vœux, des phrases au conditionnel, en lieu et place d'objectifs chiffrés. Pour un plan climat, il s'agit quand même d'une question centrale. Il ne peut qu'enjoindre la Municipalité de fixer un objectif clair pour la feuille de route 2.0 l'année prochaine qui donnera un sens véritable à l'expression « Nyon s'engage » qui légitimera les efforts faits par la ville de Nyon.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 non et 1 abstention :

1. de prendre acte de la démarche municipale Nyon s'engage et de la feuille de route visant à répondre à l'urgence climatique ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 125'000.- HT pour un accompagnement externe du lancement de la démarche Nyon s'engage, qui sera porté au bilan N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, amortissable entièrement via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.
3. de demander à la Municipalité de présenter un bilan intermédiaire de monitoring concernant le suivi et l'évaluation des actions réalisées, des dépenses engagées et des résultats atteints à l'horizon 6 mois et avant la fin de la législature.

13. Rapport de commission – Préavis N° 205/2020
Crédits supplémentaires 1ère série au budget 2020 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 157'000.- au budget 2020, entièrement compensés à hauteur de CHF 157'000.-, soit un montant net de CHF 0.-.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 non :

1. d'octroyer au Service de l'urbanisme un crédit supplémentaire de CHF 55'000.-, entièrement compensé comme suit :

| | | |
|--|------------|------------|
| 420.3185.00 – Honoraires, frais d'études | CHF | 55'000.- |
| <i>Compensé par :</i> | | |
| 420.3011.00 – Traitements | CHF | -55'000.- |
| Effet "net" du crédit | CHF | 0.- |

2. d'octroyer au Service de l'administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 102'000.-, entièrement compensé comme suit :

| | | |
|--|------------|------------|
| 10.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire | CHF | 102'000.- |
| <i>Compensé par :</i> | | |
| 110.3011.00 – Traitements | | |
| 130.4361.00 – Remboursement de traitements | CHF | -52'000.- |
| | CHF | -50'000.- |
| Effet "net" du crédit | CHF | 0.- |

14. Rapport de commission – Préavis N° 206/2020
Arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :

1. le maintien du taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
2. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

15. Rapport de commission – Préavis N° 212/2020
Action sociale, Sport et Culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ? - Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture pour la relance de leurs activités suite à la crise du COVID.

Rapporteur : M. Gustave DUTRUY

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD, à la première lecture du préavis, a noté qu'il y avait CHF 60'000.- pour l'achat d'œuvres d'art et il a compris qu'il y aurait CHF 240'000.- pour les sportifs. Tout à son soutien sportif, il s'étonnait de la générosité de la Municipalité. Or, on lui a fait comprendre que tel n'est pas le cas, que c'est pour le tissu associatif et qu'il n'y a pas que le sport. Il demande quelle est la répartition ou pourcentage entre le sport et la culture. De plus, il souhaite savoir si la Municipalité a pris position par rapport aux économies budgétaires faites ces deux dernières années pour le soutien aux associations sportives et culturelles.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE donne les chiffres exacts que la Municipalité a réparti. Toutefois, elle précise que cela peut changer, car on est dans un terrain que l'on ne connaît pas. Le montant de CHF 60'000.- est consacré à des commandes d'œuvres et de prestations à des artistes et le montant de CHF 240'000.- est un soutien aux associations, fondations et autres structures nyonnaises sans but lucratif. Ce montant se décline, a priori, de la manière suivante : CHF 80'000.- aux associations, fondations et autres structures culturelles sans but lucratif, CHF 80'000.- aux associations, fondations et autres structures sportives sans but lucratif et CHF 20'000.- aux associations, fondations et autres structures sociales sans but lucratif. Un solde de CHF 60'000.- est encore à disposition. Pour la question sur les subventions, elle signale que la Municipalité a décidé de revenir au niveau de subventions de 2018 dans son projet de budget.

M. Volker KIRCHNER a bien compris la répartition et demande si les associations caritatives sont aussi incluses. Comme tout le monde le sait, c'est un problème et ça continuera de l'être. Il lui semble que CHF 20'000.- n'est de loin pas suffisant pour les besoins.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise que les associations caritatives dont il parle, n'entrent pas dans le concept présenté. L'association qui distribuait de la nourriture à Nyon a été soutenue. A l'heure actuelle celle-ci est dissoute et ils réfléchissent avec d'autres pour remettre sur pied un programme type Caritas, comme il existait auparavant. Ils ne soutiendront que des associations nyonnaises exclusivement. D'après les premières demandes faites, CHF 20'000.- devraient suffire, il n'y a que peu d'associations sociales nyonnaises. Elle ajoute que, comme mentionné par Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE, il reste un solde de CHF 60'000.- à disposition.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un montant de CHF 240'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et pour la relance de leurs activités ;
2. d'octroyer un montant de CHF 60'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour l'achat d'œuvres ou de prestations aux artistes professionnels nyonnais en difficultés suite à la crise du COVID19 ;
3. de charger la Municipalité de lui soumettre le bilan des actions menées, au plus tard d'ici au premier trimestre de 2022.

16. Rapport de commission – Préavis N° 214/2020
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux : « Financer les bancs publics par des donateurs ».

Rapporteur : M. Alexandre DEMETRIADES

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 214/2020 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « Financer les bancs publics par des donateurs ».

17. Propositions individuelles

M. Victor ALLAMAND demande de s'imaginer rester humide, voire mouillé, 24h/24, avec les habits qui puent, les chaussettes moisies et la peau des pieds qui ne cicatrise plus. Dans ces conditions et avec le temps froid et humide, il demande de s'imaginer dormir dehors dans des recoins du domaine public. Il faut encore ajouter l'impossibilité de se doucher, se sécher avant de vêtir des habits propres. C'est ce que vivent certains, quotidiennement, à Nyon. Dans l'ancien temps, les vagabonds étaient logés et nourris dans les plus petits villages. Les communes payaient la soupe et la paille pour une nuit. A Prangins, Perroy et ailleurs, des immeubles appelés « passade » remplissaient cette tâche. Plus récemment, l'aide aux sans-abris était assurée par l'Armée du Salut qui mettait à disposition, dans un sous-sol, une cuisine et qui pouvait accueillir toute sorte d'infortune. L'Armée du Salut, n'ayant plus les moyens nécessaires, a vendu son immeuble en 2014, il est devenu un loft. Depuis lors, à Nyon, l'aide aux démunis est assurée par les associations, les paroisses et quelques fois des privés. La ville n'a jamais investi un sou dans ce domaine. Il est temps que cela change. En hiver, il a essayé de trouver une solution pour un sans-abri avec un service de la ville. C'est remonté jusqu'à M. le Syndic, mais sans succès. Nyon possède des appartements de secours qui doivent être libres pour les cas de relogements urgents, destinés aux Nyonnais. La ville possède probablement des ressources dont même la plus modeste serait encore meilleure que de dormir dehors en plein hiver. Pour aider les sans-abris, une des difficultés est de les localiser. Ce n'est clairement pas la préoccupation de notre police que de découvrir cette infortune dans les recoins du territoire, police qui patrouille essentiellement en voiture sur les principaux axes. Son propos n'est pas d'engager des investissements et des EPT, mais de trouver une solution simple avec ce dont on dispose. Il ne propose pas de créer un appel d'air de l'accueil, mais de pouvoir aider les quelques personnes en difficulté vitale sur notre territoire. Pour le futur bâtiment de l'EVAM, destiné aux réfugiés institutionnalisés, il pense qu'il serait bon d'inclure l'accueil local d'urgence. Pour information, il signale que Morges possède une telle infrastructure depuis des années. C'est aussi urgent que l'engagement climatique, si ce n'est plus. C'est surtout plus simple et vital pour quelques personnes. A la porte de l'hiver, il espère que la Municipalité trouvera une solution rapide pour les infortunés.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que cela fait longtemps qu'ils se demandent comment traiter ces personnes sans-abri. Il faut savoir que la PNR offre un gîte à l'année. Ce ne sont pas les meilleures conditions, certes, mais la possibilité existe. Elle rappelle que l'année dernière, la ville de Nyon a mis sur pied, lors des grands froids, avec la Fondation Entrée de secours, un abri d'urgence. Ils vont alléger les conditions cette année pour accueillir des personnes si besoin est. Ils savent que ce ne sont que des mesures provisoires. La Ville de Nyon, le CSR (Centre Social Régional) et Caritas sont en train de mettre sur pied un projet d'appartements d'urgence et de transition qui pourraient se trouver à l'Esp'Asse. Tout est sous clé, ils n'attendent plus que le financement du canton puisque c'est de sa compétence. Ils espèrent une réponse favorable.

M. Jacky COLOMB a vu qu'une nouvelle œuvre d'art était née devant le bâtiment des SI, « La fleur solaire ». Un joli petit jouet en prévision de Noël. Il demande quel est le coût, tout compris (achat, mise à l'enquête, raccordement, installation) de cette belle fleur. Il souhaite également savoir, hormis les quelques kw/h produits, quel est le but de cette installation. A l'heure où la ville est en mode économie, il se demande si cet investissement était utile et nécessaire. Il remercie la Municipalité d'éclairer sa lanterne solaire.

M. Claude FARINE a appris, par le secrétaire de l'ATE Vaud, association dont il est membre, que le permis de construire pour le gros projet immobilier entre la promenade du Mont-Blanc et le chemin de la Croisette avait été accordé récemment. Il s'agit de l'édification de trois immeubles de standing avec 49 appartements. Il en avait été question lors du Conseil communal du 24 février, au moment de l'adoption du préavis N° 189 concernant le réaménagement de la RC1 sur le tronçon entre Bois-Bougy et Clémenty. Sur proposition de la commission, le Conseil avait biffé un crédit qui visait à étudier la construction d'un belvédère, ceci tant que la Municipalité n'avait pas décidé si elle entendait faire de cette belle promenade qui domine le lac, un cheminement tranquillisé pour la balade. Aujourd'hui, la Municipalité ne semble toujours pas avoir pris de décision. En octroyant le permis de construire, elle hypothèque très probablement cette belle idée. En effet, l'un des immeubles, qui abritera seize appartements, sera implanté face au lac avec une vue imprenable sur le Mont-Blanc, et disposera d'un parking souterrain de 21 places, dont la sortie donnera justement sur la Promenade du Mont-Blanc. Ce sera la première sortie de voitures aménagée sur la partie est de la promenade du Mont-Blanc, qui jusqu'ici était encore vierge de ce genre d'incursion. Bien sûr, il y avait déjà des places de parc sur la promenade du Mont-Blanc, un aménagement qui est réversible, mais pas une sortie de parking qui empêchera tout retour en arrière. Il regrette donc vivement cette décision pour l'image de Nyon, pour les partisans de la marche et de la mobilité douce. Ici, les intérêts privés ont malheureusement primé sur l'intérêt public.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer que, au cours des derniers mois, la Municipalité a lancé un certain nombre de campagnes de sensibilisation relatives aux déchets laissés dans les espaces publics, lors de fêtes en tous genres, sans parler de la dernière initiative des pairs, travailleurs sociaux qui assurent une présence dans les rues de Nyon, de nuit. Malheureusement, malgré ces campagnes de sensibilisation, il y a un espace public qui fait parler, plus que nécessaire, c'est Plage des 3 Jetées. En effet, un certain nombre d'usagers semblent aveugles face aux panneaux et aux indications demandant un respect des lieux. Que ce soit dans la presse ou sur les réseaux sociaux, c'est toujours le même constat. La plupart des week-ends, nous ne pouvons malheureusement que voir fleurir des photos et des remarques au sujet des dégâts sur les infrastructures, déchets laissés, interventions de police, voire d'ambulances. Triste bilan pour un si bel endroit, en sachant que, par ailleurs, les employés de la voirie doivent nettoyer les lieux régulièrement, quand ce ne sont pas des associations privées qui le font. L'image de cette plage est plus que ternie et cela semble sans fin puisque rien ne change. Au vu de ces faits, depuis le début de cette année, plusieurs mesures comme les pairs, les travailleurs sociaux assurent une présence dans les rues de Nyon et en particulier à la plage de Nyon. Il demande de combien de personnes la Municipalité s'est entourée pour mener à bien cette mission, à partir de quelle heure et jusqu'à quelle heure les pairs et personnes de formation similaire sont présents à la plage les vendredis et samedis, combien de fois la police a dû intervenir depuis le début de cette année. Pour terminer, il demande ce que compte faire la Municipalité afin d'endiguer une situation qui devient un serpent de mer et provoque un certain ras-le-bol des Nyonnaises et Nyonnais.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui signale que, suite à plusieurs demandes de Conseillers reçues par mail, la Municipalité viendra avec un rapport-communication concernant les opérations menées cet été, tant par la PNR que le SELOC et autres services. Il y a une assez grande densité des données et informations qui pourraient être données. Plutôt que de lui répondre oralement lors de la prochaine séance, elle fera en sorte de venir avant la fin de l'année avec cette communication qui sera complète et avec une vue générale.

M. Sacha SOLDINI, en date du 22 septembre dernier, a eu le plaisir d'être approché, en gare de Nyon, par une personne travaillant pour un institut de sondage, dont, malgré sa demande, n'a pas pu connaître le nom du client final. Hormis quelques questions sur les divers aménagements temporaires de notre ville, la grande majorité des questions portait sur la qualité et les chances des éventuels candidats à la Municipalité de Nyon, le capital sympathie ainsi

que les compétences de l'ensemble de l'exécutif faisait partie des questions abordées. Les mêmes questions étaient posées pour trois autres personnes, non-membres de l'exécutif, dont lui-même. Il a par exemple dû indiquer s'il verrait bien notre syndic se représenter ou pas, pourquoi il trouvait M. Soldini sympa, pourquoi il pensait qu'il ferait un bon municipal, etc... Ce n'est pas tous les jours que l'on répond à un sondage dans lequel les questions portent sur soi-même, mais l'exercice est amusant. Suite à cette expérience, il demande si les membres de la Municipalité sont au courant de ce sondage, le cas échéant qui l'a commandé et qui l'a financé et finalement il souhaite savoir où et quand il aura le plaisir de découvrir les résultats. Ayant répondu aux questions, il a aussi envie de savoir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond avec plaisir. Ce sondage n'est pas le premier et a été commandé et financé par lui-même et qu'il le garde tout à fait confidentiel. Ce n'est pas un secret qu'il s'interroge sur une nouvelle candidature et il voulait savoir si la population est en phase avec un certain nombre de projets qui le tiennent à cœur. Il voulait aussi avoir le sentiment d'un échantillon de la population par rapport au fait qu'il puisse se représenter. Cela lui permet également de savoir qu'elle est la notoriété, les compétences supposées ou réelles, des personnes pressenties candidates à la Municipalité au début de l'année prochaine. C'est très intéressant, mais il gardera les réponses pour lui ! Il a décidé de prendre un délai de réflexion jusqu'à fin octobre et prévu de communiquer le 2 novembre sur son avenir politique. Il précise que les résultats l'encouragent à poursuivre les projets défendus par la Municipalité qui sont très bien ressentis par la population, que les aménagements sont également plébiscités, qu'il a encore des chances et que, s'il continue, il a encore beaucoup de choses à faire, mais s'il arrête, il a une liste de jolies occupations pour les prochaines années.

M. Christian UDASSE revient sur le préavis N° 212, suite à sa dernière interpellation il y a deux mois à ce sujet. Il a eu le plaisir d'être membre de cette commission et permettre, par leur accord, à l'ensemble du tissu associatif nyonnais de pouvoir continuer à assurer à notre cité la cohésion indispensable du bien vivre à Nyon. Par contre, il a été surpris que notre Municipalité n'ait pas tenu compte complètement de son interpellation, puisqu'il désirait redonner à l'ensemble de ces associations culturelles et sportives la diminution de 5% des soutiens, suite au refus de notre population d'accepter une hausse d'impôts. Notre Municipalité, par ce grappillage, mettait en danger, même sans le Covid, certaines associations. Puis, la pandémie est arrivée, ce qui a amplifié les soucis et problèmes de certaines associations qui ne purent, notamment, obtenir, en plus, des rentrées bien utiles de Paléo, lui-même frappé de plein fouet. C'était l'objet de son interpellation. Il fut surpris par le silence assourdissant à cette interpellation dans notre média local, cantonal ou NRTV, alors que normalement, les mêmes soucis les touchent de plein fouet, les commentaires sportifs ou culturels faisant partie de leur pain quotidien. Cela ne semblait pas les concerner. Pourtant, le Conseil va devoir prochainement se pencher et étudier un préavis important pour eux, le n° 218. Il reste persuadé qu'ils seront attentifs à celui-ci. Il rappelle qu'il s'agit d'une action sociale de soutien, réversible chaque année par préavis, et non d'une assurance. Seules quatre associations à ce jour bénéficient d'une convention. Pour terminer, il remercie l'ensemble de la commission qui n'a eu besoin que d'une séance et le Conseil communal pour statuer et accepter ce préavis. Il n'oublie pas la Municipalité qui a réagi immédiatement à son interpellation et ce, sans en faire mention. Enfin, il remercie l'ensemble des médias qui nous suivent et qu'il apprécie, qui auront le privilège d'écrire et commenter que Municipalité et Conseil s'occupent très bien de nos associations.

M. Gustave DUTRUY ne peut pas projeter une photo prise samedi dernier au lavoir sous la Place des Marronniers. Il signale que vendredi dernier, il pleuvait beaucoup et il a trouvé une cinquantaine de fêtards autour du lavoir, pour beaucoup alcoolisés. Le lendemain matin, c'était une catastrophe, les employés communaux ont dû venir à deux pour nettoyer. Il sait que la commune préfère, à la répression, la prévention, mais il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

18. Préavis N° 215/2020

Hôtel de Police et pôle sécuritaire : demande d'un crédit de réalisation de CHF 14'129'000.- TTC pour la construction d'un Hôtel de Police – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 617'000.- TTC pour des aménagements fonctionnels au bâtiment du SDIS – Demande d'autorisation de démolition du bâtiment actuel sur la parcelle N° 1424 sise route de Divonne 68.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 216/2020

Patrimoine immobilier communal : demande d'un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2021-2022).

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE se pose la question sur la norme Minergie. On parle de baisser le CO2, ce qui est bien, mais il souhaite connaître les effets sur les finances communales.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 217/2020

Adoption du plan d'affectation « Vieille-Ville ».

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART souhaite apporter quelques compléments d'informations sur son opposition au PA Vieille Ville. Telle qu'elle est décrite dans le préavis, sa teneur ne reflète pas l'ensemble des points soulevés par son opposition, mais surtout le texte ne retranscrit pas correctement les motifs. Il donne en exemple le dernier paragraphe, où il est dit qu'il regrette qu'aucune démarche participative n'ait été mise en place. Or, il ne regrette pas, mais selon la loi, une démarche participative est impérative, et il n'y en a eu aucune. Il cite la loi : « Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure. Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans. » La LATC précise que les projets de plans ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative. En conséquence, les réponses du service sont erronées. Comme deuxième exemple, il signale que la liste des opposants n'est que partielle. Troisièmement, il est dit que les autres opposants ont reçu un courrier, ce qui ne semble pas être le cas. Il faut savoir que la mise à l'enquête comprenait deux documents, le règlement et le rapport. Seul le règlement fait partie intégrante du préavis. Par conséquent, les membres de la commission ne pourront pas comprendre le pourquoi des oppositions. Concernant les forages, le dernier courrier reçu de la ville l'informe que ceux-ci seront autorisés. L'article concernant ce sujet sera modifié. Il peut partir du principe qu'une nouvelle mise à l'enquête et une approbation par le Conseil sera nécessaire. En conclusion, il demande que l'entier des courriers originaux concernant toutes les oppositions soient transmis à la commission.

M. Sacha VUADENS est interloqué par sa prise de parole. Selon l'article 60 du Règlement du Conseil, un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision et discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire traitée, il doit se récuser spontanément ou peut être récuser par un membre du Conseil ou le Bureau. Il est vraiment interloqué par sa prise de parole sur un sujet où il a un intérêt personnel puisqu'il a fait opposition.

M. Jacques HANHART rétorque que si l'on ne donne que la moitié des documents à la commission, cela l'interpelle.

M. Victor ALLAMAND, au grand dam de M. Vuadens, fait une intervention du même genre, mais plus courte. Il est au point 2 des conclusions du préavis municipal, parmi les six opposants, qui représentent douze personnes. Il est dit que l'opposition est levée à travers une seule réponse écrite qui aurait été transmise. Ceci est tout à fait inexact, personne n'a reçu de réponse écrite. Il attend que le service la montre. Par contre, chose fabuleuse, la réponse municipale aux opposants du point 2 fait référence au préavis 33/2017 pour le goudronnage en tapis phono absorbant. Or, ce ne sont que des routes en pavés. Cela lui laisse à penser que la personne qui a écrit ces choses n'habite pour le moins pas Nyon et ne doit pas être très au courant des choses qui s'y passent.

Mme la Présidente signale que lors de la discussion et décision, MM Hanhart et Allamand devront se récuser.

M. Jacky COLOMB estime qu'ils n'ont pas à se récuser en ce moment. Ils peuvent dire que leurs oppositions n'ont pas été rapportées de manière correcte à la commission. Ils ne participeront pas à la commission, mais peuvent être entendus par elle. Pour l'instant, il estime qu'ils ont le droit de parler.

M. Pierre WAHLEN signale qu'un groupe formé d'architectes travaillant et habitant à Nyon, ainsi que quelques habitants ont rédigé un petit avis critique sur ce plan d'affectation, qui va être transmis à la commission et, si elle le souhaite, pourra également être transmis au Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**21. Communication N° 218/2020
Bilan soutien à la presse locale**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Préavis N° 219/2020
Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération cofinancée par la Confédération à hauteur de 40% - Prolongation du poste de chef de projet à durée déterminée de cinq ans (2021-2025) – Demande de crédit de CHF 20'000.- pour l'élaboration d'une stratégie de communication.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**23. Rapport-préavis N° 220/2020
Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. Préavis N° 221/2020**
Déploiement de systèmes de mesure intelligents selon l'art. 8 de l'OApEI (Stratégie énergétique 2050) – Demande d'un crédit de CHF 997'000.- (HT) pour la réalisation d'un pilote pour l'achat et le déploiement de 1'100 appareils de mesures intelligents.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. Préavis N° 222/2020**
Renforcement des effectifs aux services Ressources et relations humaines et Culture pour la Bibliothèque de Nyon - Demande d'un crédit de CHF 126'000.- charges comprises, pour le financement de 1.25 EPT (dont 0.9 EPT pour le Service des ressources et relations humaines et 0.35 EPT pour le Service de la culture (Bibliothèque)).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Rapport-préavis N° 223/2020**
Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Postulat du PLR pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. Postulat de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulé « Nyon partout, pour tous ».**

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER précise que l'idée est que l'ensemble des infrastructures communales soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, elle demande un inventaire des lieux et adaptations à entreprendre et la mise en place d'outils permettant de signaler les difficultés rencontrées. Elle souhaite que ces informations soient mises à disposition du Conseil et comme il ne s'agit pas d'un nouveau dossier, elle demande un renvoi en Municipalité.

La discussion est ouverte.

Pour M. Jacky COLOMB, il y a beaucoup de matière. Renvoyer ce postulat à la Municipalité sans qu'il n'y ait eu un pré-débat en commission, serait, à son avis, dommage. Il souhaiterait préciser et affiner les arguments de ce postulat. Il préconise le renvoi à une commission.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER pense que plusieurs choses se sont passées. Il y a eu une motion déposée, renvoyée et elle explique clairement le processus. Si chaque chose est lue, il y a déjà un certain nombre de réponses. Elle demande juste que ce soit mis à jour et estime qu'il n'est pas nécessaire de passer par une commission. On peut le constater avec le postulat de la plage déposé il y a trois ans et pour lequel elle attend toujours une réponse. Tout est noté et ce serait plus rapide. Il faut penser à ces personnes.

Plus de 10 membres soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

28. Postulat de M. Marco CARENZA intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette ».

M. Marco CARENZA précise que, comme expliqué dans le postulat, son initiative a pour but de demander un premier bilan de l'exploitation de l'espace de la Grenette à l'association *eeeeh* ! En tant que bailleur des lieux, la Municipalité est tout à fait compétente pour dresser un tel bilan. Il s'agirait d'un bilan d'activités, mais également financier. Peut-être que certains auront deviné la genèse de ce postulat. Il s'inscrit dans la droite ligne des conclusions auxquelles était arrivée une commission de ce Conseil en mars 2019, qui examinait la réponse municipale à la motion de M. Y. Gauthier-Jaques concernant la gestion de l'Usine à Gaz. La commission avait émis le vœu que, pour une infrastructure communale en mains d'une association culturelle privée, il y ait une communication régulière sur les activités de l'association et une meilleure communication faite par l'association en question. A l'instar de ce qui avait été souhaité pour l'Usine à Gaz, il demande la même chose pour l'espace de la Grenette. Il demande le renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS n'est pas spécialement versé dans les affaires culturelles, mais en revanche l'octroi de subventions à des collectivités publiques, il connaît assez bien. Il est assez surpris par le périmètre du postulat, même si celui-ci a été un peu précisé par M. Carenza. Finalement, il pourrait être étendu à l'ensemble des subventions. Il serait surpris, en outre, que la ville n'ait pas déjà accès aux rapports annuels des entités subventionnées. Par ailleurs, il s'étonne que la teneur de certaines questions paraisse marcher sur les platebandes de la commission des affaires culturelles et les dernières questions sur l'affectation des lieux, on frôle la co-gestion. Quoiqu'il en soit et malgré la surprise de la démarche du postulat, malgré les questions qui le taraudent sur les motivations profondes à déposer un tel texte, malgré les explications qui sont venues ce soir, il se réjouit de voir la réponse de la Municipalité à celui-ci et qui permettra sans doute de mettre en lumière le travail immense de *eeeeh* ! pour faire vivre ce magnifique espace de la Grenette.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité à une large majorité, 4 non et 6 abstentions.

29. Postulat de Mme Valérie MAUSNER-LEGER intitulé « Gardons une eau pure et économisons-la ! »

Mme Valérie MAUSNER-LEGER souligne que l'eau fait partie des attributions des autorités communales et elles ont déjà entrepris beaucoup de choses en la matière. Toutefois, il lui semble que l'on peut être plus volontariste en la matière. Elle demande d'étudier cinq mesures. Concernant le point des métabolites du chlorothalonil, (fongicide cancérigène, interdit très récemment) sa décomposition atteint l'eau et malheureusement le taux est supérieur aux limites autorisées et deux puits ont dû être fermés. Les solutions ne sont pas communales, il s'agit d'un problème cantonal, voire suisse. La solution viendrait du canton, d'où la demande de vigoureusement rester sur le sujet pour leur demander de trouver des solutions pérennes pour traiter ce problème. Sachant que ce point a été soulevé précédemment, notamment par M. Claude Farine au mois de février, elle propose que le postulat soit directement envoyé à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité à une large majorité et 2 abstentions.

30. Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Urgence Moria ».

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que la Municipalité est très touchée par le drame humain qui a frappé des milliers de migrants dans le camp de Moria à Lesbos en Grèce. Allant dans le sens de l'interpellatrice, tout en sachant que la question est du ressort de la Confédération et du Canton, elle est prête à accueillir deux familles provenant de ce camp à Nyon, en plus de ce que l'EVAM fait quotidiennement. Elle s'engage par ailleurs à soutenir symboliquement et logistiquement les éventuelles autres démarches privées ou publiques allant dans le sens d'un tel accueil sur son territoire. A cet effet, la Municipalité va écrire à la Confédération et au Canton afin de leur faire part de leur prise de position. En ce qui concerne l'accueil de mineurs non accompagnés, elle ne peut que se montrer solidaire et demandeuse à ce que la Suisse puisse offrir à certains d'entre eux, un lieu de vie et de formation. Leur accueil ne peut par contre que se faire dans des foyers spécifiques gérés par l'EVAM. En ce qui concerne l'état d'avancement de la future structure d'hébergement pour l'EVAM sur la parcelle 307, celle-ci offrira environ 60 logements composés de studios et appartements jusqu'à 3 pièces maximum. Est aussi prévue sur cette parcelle, la construction de logements d'utilité publique et locaux associatifs, ce qui assurera la mixité sociale et la diversité des activités. Selon une décision prise en lien avec le préavis 110/2018, une étude de faisabilité architecturale et économique est en cours. Il sera par la suite nécessaire d'établir un nouveau plan d'affectation afin de permettre la réalisation de logements. A l'heure actuelle, la parcelle est colloquée en zone d'utilité publique soumise à un plan de quartier. Elle précise que la collaboration entre l'EVAM et la ville de Nyon est harmonieuse et régulière. Entre autres, en lien avec la votation populaire de 2017 ayant abouti au refus du premier projet et dans l'attente d'une future réalisation, la Municipalité a entrepris des démarches permettant la mise à disposition de logements au chemin de Bourgogne qui accueillent aujourd'hui plus de 30 personnes bénéficiant d'un suivi de cet organisme. Elle relève la présence régulière, sur place, d'un collaborateur de l'EVAM. Aucun problème particulier n'est relevé sur ce site.

Mme Véronique BÜRKI, suite à cette interpellation et la réponse municipale, souhaite déposer une résolution inter-partis signée par le PLR, le parti socialiste, le PIN, les Verts et les Verts'Libéraux ayant la teneur suivante :

« Ayant entendu la réponse de la Municipalité concernant l'accueil des victimes de l'incendie du camp de Moria, le Conseil communal l'invite à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour se mettre à disposition de la Confédération pour participer à l'accueil des victimes les plus fragiles de ce drame humanitaire. »

M. Sacha SOLDINI signale que le groupe UDC rejoint l'interpellatrice pour qualifier d'événement dramatique l'incendie survenu dans le camp de réfugié de Moria. Toutefois, ils sont convaincus que cette résolution ne va pas solutionner la grave problématique humanitaire. Il remercie la Municipalité pour sa réponse tout à fait adaptée. Il rappelle que l'accueil des migrants sur le territoire vaudois est réglé par la loi sur l'accueil des requérants d'asile, adoptée par le Grand Conseil vaudois le 7 mars 2006. Cette loi demande également à l'EVAM d'organiser l'accueil des mineurs non-accompagnés. En cas de nécessité, notre commune se doit déjà d'accueillir un certain nombre de requérants d'asile. Fin juillet 2020, selon l'EVAM, 78 personnes étaient hébergées sur le territoire nyonnais. Ils sont persuadés que notre commune fera, comme à son habitude, du mieux possible dans le cadre de ses compétences et de ses possibilités pour faire sa part en cas de demande supplémentaire du canton. En matière d'accueil et d'hébergement, la ville doit déjà, tout comme les autres communes du canton, se tenir à disposition de ce dernier et non de la Confédération comme le stipule la résolution. Ils ne soutiendront donc pas cette résolution et regrettent que ces événements dramatiques médiatisés donnent lieu à ce genre de résolution. Le même texte a, par ailleurs, été déposé à Aigle. L'UDC est donc parfaitement convaincue des réponses municipales et n'ont pas besoin dès lors, de voter cette résolution.

Au vote, la résolution est acceptée à une large majorité et 7 non.

30bis. Interpellation de Mme Béatrice ENGGIST intitulée « Allons danser sous les marronniers ! » (en annexe)

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

30ter Interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet du Parking en Gravette. (en annexe)

M. le Municipal Maurice GAY ne peut pas donner les réponses aujourd'hui. La Municipalité se pose la question sur la pertinence et dans le cadre de ses réflexions futures, ils doivent se reposer ces questions. Un plan d'affectation va être élaboré en fonction du MEP et dans ce cadre, ces réflexions auront lieu pour voir s'il est encore pertinent d'avoir ce parking à cet endroit, enterré ou pas, ou ailleurs, ainsi que le nombre de places. Ils doivent analyser la pertinence de ce parking.

M. Jacky COLOMB s'étonne d'une si belle présentation, avec de belles images, des plans très explicites qui font plaisir à voir. On se dit qu'enfin il y a quelque chose de bien qui se passe à cet endroit, au niveau de l'aménagement, de l'espacement des bâtiments, des espaces verts qui seront proposés et il se demande si cela est vrai ou si ce ne sont que de belles images pour faire passer un projet. Il n'arrive pas à comprendre. Il aimerait savoir si les intentions de la Municipalité sont toujours de faire un P+R dans cette zone. Il lui semble que cela est nécessaire pour favoriser le transport modal et maintenant, ils ont des doutes.

M. le Municipal Maurice GAY précise que la Municipalité est convaincue qu'il faut un P+R dans cette zone, mais on parle de zone, pas d'emplacement précis. Ils ont un projet avec un lauréat qui va servir à faire un plan d'affectation qui sera suivi par des permis de construire. Certaines choses peuvent évoluer. Le P+R évoqué est une des solutions qui pourrait être enterré ou extérieur ou de l'autre côté. Il est possible que le MEP change encore mais pas sur les grandes orientations. Certains aménagements, dont le parking, peuvent changer. La mobilité a changé, ce qui était vrai il y a 10 ans, ne l'est plus forcément maintenant.

M. Jacky COLOMB n'est pas pressé. M. le Municipal n'était pas obligé de répondre tout de suite. Il aurait pu prendre la peine de développer sa réponse d'une manière plus circonstanciée, par écrit, jusqu'à la prochaine fois, car il n'est pas du tout convaincu ni satisfait de sa réponse. Notamment, il n'a toujours pas répondu à la question de savoir à quel autre endroit il souhaiterait mettre ce parking.

M. le Municipal Maurice GAY ne veut pas allonger et la réponse serait la même par écrit dans un mois. La Municipalité doit évaluer la pertinence d'un P+R à cet endroit.

30quater Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet du nombre de places de parking. (en annexe)

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

31. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacky COLOMB souhaite intervenir sur la manière dont certaines choses se passent dans ce Conseil. De mauvaises habitudes prises, notamment le fait d'accepter partiellement certains rapports. Il est membre de ce Conseil depuis de nombreuses années et se souvient qu'autrefois les interpellations étaient traitées de manière tout à fait différente. La Municipalité répondait par écrit dans une réponse circonstanciée. Plus tard, par souci de simplification, on a admis qu'une réponse orale figurant au procès-verbal, pouvait satisfaire les Conseillers. Là, on va un peu loin, on répond immédiatement, d'une manière évasive, la réflexion n'est pas présentée telle qu'ils mériteraient de l'avoir. Il pense que cela doit changer avec des choses plus formelles, mais plus respectueuses des Conseillers.

M. David SAUGY veut faire part de sa joie mélangée à un soupçon d'amertume. En effet, ce soir, ils ont adopté une résolution pour l'accueil des personnes en situation d'exil, ceci est pour la joie. Pour l'amertume, deux des signataires étaient des membres du comité référendaire lors

du projet en 2017. Il a juste envie de dire : « Si seulement la prise de conscience avait eu lieu au bon moment... »

M. Jacques HANHART aimerait compléter le rapport que M. Pierre Wahlen a fait sur le Conseil Régional. En effet, il a insisté sur le déficit important du Conseil Régional. Il y avait encore un préavis de CHF 200'000.- pour les zones artisanales. Les chiffres commencent à monter. Nyon a un représentant au CODIR, il aimerait qu'il soit très attentif à la chose. Commencer à dépenser sans avoir les sous rendra la situation difficile. Le Conseil Régional doit emprunter les CHF 280'000.- pour ces préavis et il ne s'agit que d'études. Il y a un vrai problème financier.

Mme Christine VUAGNIAUX rappelle que le 11 novembre 2019, elle a fait une intervention au Conseil concernant des bancs qui pourraient être offerts par des citoyens. M. le Syndic a répondu qu'il fallait d'abord avoir un concept de l'espace public. Le 24 février 2020, plusieurs membres du PLR ont déposé un postulat pour financer des bancs publics par des donateurs. Le 30 août 2020, un préavis-réponse est déposé au Conseil. La commission a proposé de ne pas prendre acte, car le préavis ne répondait pas à la demande du postulat. Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil a aussi refusé de prendre acte. Toutefois, elle espère que la Municipalité présentera un catalogue de mobilier urbain en offrant la possibilité d'achat par des particuliers, des associations ou des entreprises tout en mentionnant les prix. Actuellement, l'éventuel achat des bancs figure dans le compte achat, entretien matériel des services TEM et des Espaces verts. Nyon manque vraiment de bancs. C'est pour économiser les deniers publics que le PLR propose le financement de quelques bancs par des dons privés comme cela se fait dans d'autres villes, à la campagne et à la montagne. Il est à remarquer que cette proposition pourrait aussi s'appliquer à des abribus que nous attendons depuis beaucoup trop longtemps. Au vu de l'absence regrettable de suite et de réponse donnée à son postulat, le PLR reviendra prochainement avec une motion concernant le financement des bancs publics à Nyon.

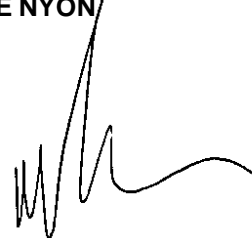
M. Claude FARINE rappelle à son collègue M. Jacky Colomb, ancien président tout comme lui, que le règlement, en ce qui concerne les interpellations est clair. D'une part, le Conseiller peut attendre jusqu'à l'ultime moment et même faire une surprise au président pour déposer son interpellation. A partir de là, les municipaux peuvent soit répondre tout de suite, soit répondre un mois après par écrit. Il demande de leur laisser cette liberté.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 23h13.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexes : Interpellation de M. Béatrice ENGGIST
 Interpellation de M. Jacky COLOMB
 Interpellation de M. Jacques HANHART

Interpellation Parking En Gravette

Nyon, le 5 octobre 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Lors du vernissage du MEP En Gravette que j'ai découvert avec grand plaisir, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de la brochure intitulée « Rapport du collège d'experts ».

En page 74 on trouve les recommandations du dit collège à l'attention de la Municipalité de Nyon et de la Société coopérative Migros Genève.

Il y est notamment dit : « Réévaluer la pertinence de la localisation du futur P+R sur le site de Gravette, ce qui permettrait de réduire les surfaces extérieures sur dalle, liées au parking souterrain au nord-est. »

Lors de la construction de l'école du Cossy plusieurs Conseillers avaient relevé le manque de places de parcs sur ce site, particulièrement pour les 700 spectateurs des salles de gym. Un conseiller avait même voulu proposer de l'argent par voie d'amendement pour réaliser un parking de 300 places sous l'école.

La Municipalité avait répondu que le besoin en places de parcs serait comblé par le futur parking privé/public prévu sur la parcelle de la Migros.

Aujourd'hui, grâce aux recommandations du jury, je découvre avec étonnement que le collège d'experts, présidé par ce même Conseiller, propose de reposer la question de la pertinence de ce parking ou au minimum de sa localisation.

Sans porter de jugement sur ces recommandations, je pose les questions suivantes :

- 1) la Municipalité peut-elle nous dire si elle juge toujours la création d'un parking public P+R nécessaire ?
- 2) Si oui, pourquoi propose-t-elle de faire une nouvelle réflexion sur sa localisation ?
- 3) Quels seraient les autres emplacements possibles ?
- 4) Si elle juge ce parking inutile, peut-elle porter à notre connaissance le fruit de ses nouvelles réflexions ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses claires qu'elle voudra bien donner à notre conseil

Jacky Colomb

Interpellation : **Allons danser sous les marronniers !**

C'est avec regrets que j'ai appris par la presse du 1^{er} octobre dernier les difficultés financières de « l'Association Place des Marronniers ». Cela fait 30 ans que les Nyonnaises et les Nyonnais se retrouvent tous les dimanches de juin à septembre pour partager des moments conviviaux, tout en écoutant la musique ou en dansant.

Ces dimanches profitaient à toute la population Nyonnaise ainsi qu'à celle des environs. Plus de 300 personnes par dimanche assistaient gratuitement à ces concerts en profitant de partager un verre, à des prix raisonnables, le tout dans un décors de rêve. On pourrait presque qualifier l'Association Place des Marronniers « d'Association d'utilité publique » !

La crise liée au COVID19 n'a fait qu'amplifier certaines difficultés qu'elle rencontrait déjà. Il faut absolument l'aider et la soutenir afin qu'elle ne coule pas.

Cette Association entrerait parfaitement dans le cadre du préavis 212/2020, car elle est aussi victime des dégâts collatéraux causés par la pandémie.

Questions :

- La Municipalité envisage-t-elle d'aider l'Association Place des Marronniers, afin qu'elle survive ?
- La Municipalité ne pourrait-elle pas prendre en charge les CHF 11'000.- de dette de l'Association, afin qu'elle ne soit pas obligée de vendre son matériel, ce qui lui permettrait de repartir à zéro, une fois que la crise Covid sera passée ?

Nyon, le 3 octobre 2020

Béatrice Enggist

Présidente UDC Nyon

Jacques HANHART
Chantemerle 26
1260 NYON

Tél. 079 4134335
Mail prive@hanhart-electricite.ch

Nyon, le 05/10/2020

INTERPELLATION

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis quelques années une politique de mobilité douce se manifeste à Nyon et dans d'autres villes. Autant, je puis adhérer à l'augmentation de zones piétonnes en vieille ville, autant je reste persuadé que de telles infrastructures doivent s'accompagner d'une relocalisation des places de parcs aux alentours proches et non d'une simple suppression de celles-ci. La vie des commerces restant très dépendante d'une possibilité de parking proche.

Je souhaite donc poser à la Municipalité les questions suivantes :

Combien de places publiques existait-il en 2011 pour les voitures dans le périmètre Voie CFF – Lac et Giratoire village des pêcheurs – parking Rive est

Combien en reste-t-il aujourd'hui ?

Idem pour les motos et scooters

Idem pour les vélos.

Quelle a été l'augmentation de la population dans la même durée.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses et dans l'attente de vos nouvelles je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Jacques HANHART